



L'architecte fonctionnaire, un métier assumé

Option MA Architecture et Sciences humaines // 2014-2015
Laurane Coornaert // Coline Lakhlef // Aurélie Tribel // Marine Urbain

Face à la figure de l'architecte génie exerçant en agence, il semble y avoir aujourd'hui une diversification des métiers de l'architecture. Les personnes ayant suivi une formation d'architecte investissent d'autres secteurs ; d'une part pour faire face à l'interdépendance des professionnels de l'espace, et d'autre part parce que l'agence privée n'est plus le seul lieu où l'architecture se fait et se décide. Les architectes tendent notamment à exercer dans le secteur de l'administration : cadre public, loin de l'image traditionnelle de l'architecte indépendant.

Mais alors, dans ce cadre, comment ces professionnels affirment-ils et définissent-ils leur pratique de l'architecture ?

La présente enquête s'appuie donc sur des entretiens menés chez des professionnels ayant suivi des études d'architecture et exerçant aujourd'hui dans le domaine de l'administration.

Au travers de leurs discours, l'affirmation de leur statut d'architecte est évidente, en même temps qu'une rupture et des différences essentielles entre leur pratique et celle de l'architecte en agence. La place qu'ils occupent aujourd'hui les amène à reconsidérer la définition de être architecte, qui se fait plus large. Cependant, n'y-a-t-il pas de leur part une tendance à valoriser leur statut ?

La figure de l'architecte-génie-ermite exerçant en agence s'impose dans les écoles, les milieux professionnels et le sens commun. L'activité indépendante apparaît comme le modèle idéal incarné par l'image du génie isolé. En réalité, l'architecte indépendant qui exerce en libéral représente seulement un des visages de la profession.

En effet on constate une double évolution : les métiers de l'architecture tendent à se diversifier et l'interdépendance des professionnels de l'espace à augmenter. Y-a-t-il une prédominance d'un métier pour planifier des projets, décider et établir, concevoir et mettre à profit les espaces ? Le travail d'architecture semble plutôt avoir besoin de ces branches hétéronomes qui se complètent, et les aménagements se conçoivent par la collaboration de différents professionnels. Aussi, l'architecte est de plus en plus amené à travailler en collaboration avec d'autres acteurs et, de ce fait, acquiert de plus en plus de polyvalence : ses capacités s'élargissent, et ses domaines d'investigation s'étendent.

Et il semble y avoir un élargissement de la définition généraliste et traditionnelle d'être architecte, parce que les positions professionnelles et les trajectoires biographiques des architectes influencent leurs pratiques, leurs conceptions du métier et leur place dans la cité.

Cette enquête réalisée en région francophone de Belgique se penche sur les parcours, les pratiques et les conceptions de huit professionnels exerçant dans l'administration après avoir suivi des études d'architecture : à travers celle-ci, l'enjeu est de voir comment ceux-ci affirment et définissent leur pratique de l'architecture, dans un domaine éloigné – par ses pratiques mais aussi par son statut – de l'agence traditionnelle.

L'enquête se base sur huit entretiens semi-directifs. Cette méthode du domaine des Sciences-Humaines permet d'orienter en partie le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable dans un guide d'entretien.

L'enquête a d'abord permis de définir la pratique de l'architecture dans une administration. Les discours que ces professionnels tiennent à propos de leurs pratiques s'accompagnent de considérations symboliques sur leur statut. Ils mettent ainsi en évidence leurs conceptions de l'architecture – comme pratique et comme discipline – et leur tendance à construire leur discours par rapport à l'extérieur, notamment dans une logique de rupture avec le statut d'indépendant.

Dans un premier temps, il convient de définir en quoi consiste la pratique d'architecture au sein d'administrations publiques et d'exposer la diversité des espaces professionnels pouvant être investis par ces personnes diplômées d'architecture.

Métier(s) plus varié(s) qu'il n'y paraît

L'échantillon de professionnels interrogés (cf. annexe 1, page 10) se veut le plus large possible. Aussi, l'âge et l'expérience, les postes occupés et l'échelle d'action (la commune, la région, l'état fédéral) sont des variables qui permettent à l'enquête d'offrir un regard général sur la diversité des postes potentiels qu'un architecte peut occuper dans la fonction publique.

On distingue dans l'administration trois catégories de pratiques. Premièrement, les architectes qui définissent les politiques : ils

s'occupent de la coordination entre les architectes du pouvoir organisateur et le pouvoir organisateur lui-même, gèrent les concours d'architecture et d'infrastructures publiques, régissent les services de rénovation urbaine et de logement et l'inspection régionale des logements et veillent à la médiation et à la diffusion de la culture architecturale.

En second lieu, il y a les professionnels qui gèrent les formalités administratives. Ceux-ci sont chargés d'accorder les permis d'urbanisme et de lotir, ils enquêtent sur l'état de salubrité des logements, aident les habitants à aménager les espaces en respectant les règles, mettent en conformité les bâtiments publics du CPAS (centre public d'action sociale). Plus précisément, ces architectes contrôlent d'une part, la bonne exécution des bâtiments selon une réglementation donnée, tout en ayant un rôle de prévention et de sensibilisation vis-à-vis des habitants pour le bon respect des règles. Et d'autre part, ils examinent avec les particuliers et/ou leurs architectes les projets, et prennent en charge le dossier de demande de permis. Ils accordent ou refusent l'attribution d'un permis d'urbanisme en s'appuyant sur les législations.

Et enfin, l'exercice des professionnels chefs de projets se rapproche de l'activité de l'indépendant. En pratique, certains se tournent vers l'élaboration de projets d'équipements publics. D'autres sont en charge de la création des contrats de quartiers.

Travailler en tant qu'architecte fonctionnaire au sein d'une administration publique recouvre donc des pratiques très variées. Premièrement, les pratiques de ces professionnels de l'organisation et de l'aménagement de l'espace divergent de la pratique de l'architecte indépendant puisque la conception architecturale ne se place pas au cœur de leur exercice : les professionnels ne dessinent pas et ne conçoivent pas des projets d'architecture à moins d'être l'architecte chef de projet qui conçoit les projets urbanistiques et architecturaux publics.

Quand ils expliquent leur métier, les termes récurrents sont la responsabilité et l'aspect administratif (pour les formalités, la gestion de «paperasse»). Certains évoquent le côté stressant de leur métier car des dossiers doivent être traités urgemment. De ce fait, le professionnel a des responsabilités vis-à-vis de la structure dans laquelle il travaille. Est aussi évoqué l'aspect global du travail, le fait qu'il soit très varié et généraliste. La polyvalence est une des facultés qui semble indispensable pour exercer au sein d'une administration. L'un d'eux souligne d'ailleurs : «*Quand on a une formation d'architecte, il y a toute une série de moyens de développer ses compétences en dehors de l'architecte auteur de projet*».

«Je ne dessine plus »

L'autre différence s'observe par l'emploi des outils de travail ; ce sont les logiciels de suivis de dossiers qui sont le plus souvent employés ; les logiciels de traitement de texte et de tableurs sont utilisés quotidiennement, ainsi que des logiciels de communication et de médiation de l'architecture : il faut savoir élaborer des graphiques et des images explicatives à but pédagogique pour le grand public. Une autre connaissance substantielle est la législation sur les marchés publics et les outils de réglementations. L'un des professionnels interrogés qualifie les guides réglementaires de « *colonne vertébrale* » pour le développement des projets. Un autre explique : « *J'ai un immense respect pour le métier d'auteur de projet, ça demande d'y investir beaucoup de temps [...]. Tout ce que j'ai appris en tant qu'architecte auteur de projet peut être transmis sans dessin dans un rapport avec un architecte dans le cadre d'un projet qu'on fait ensemble. C'est très intéressant de formaliser avec des mots et de voir comment ça devient, comment c'est digéré.* »

L'écriture est également considérée comme un véritable outil de travail, et elle va de pair avec la parole : « *Quels outils utilisez-vous ? - Ma langue ! Je parle énormément* ». Ainsi, la parole et l'écriture, qu'ils conçoivent comme de réels outils de travail quotidien, sont à maîtriser car nécessaires au travail en équipe, mais également au travail mené avec d'autres acteurs du développement de la ville.

«Je rencontre énormément de gens »

Dès la description de leur travail, il y a une mise à distance par rapport au statut de libéral. Premièrement, la majorité des architectes fonctionnaires exécutent un travail d'équipe, ils se réfèrent donc à un ensemble et ne se considèrent pas comme un électron libre. D'ailleurs, il est important de noter la difficulté qu'avaient les professionnels à parler d'eux-mêmes, employant spontanément le nous (c'est-à-dire l'équipe dans laquelle ils se trouvent) à la place du je lors des interviews. C'est parce que les relations établies au sein des équipes sont source de richesses pour la totalité des interviewés : « *On travaille tous dans le même grand bureau, tout est lié. C'est bien pour prendre les décisions, l'avis des autres, et inversement... Il y a un bon rapport humain, on est une grosse équipe et c'est important* ».

Le caractère collectif du travail est indissociable de la pratique en administration, car ces relations, et donc la confiance, sont la condition de la bonne réalisation des projets.

Ils communiquent bien entendu avec leur équipe mais également avec d'autres acteurs et penseurs du développement territorial extérieurs à leur

structure. Certains professionnels sont amenés à entrer en contact directement avec les citoyens, les utilisateurs de logements, les architectes lors des concours d'architecture, etc. Par ailleurs, l'un d'eux fait le rapprochement entre son travail et celui d'un assistant social « *Aujourd'hui, vous vous définissez comme architecte? – Non plutôt coordinatrice avec une fonction d'assistante sociale* ». Cela confirme que cette profession demande une polyvalence et certainement de s'intéresser à tous les domaines qui ont trait aux sciences humaines. L'aspect humain et social est intrinsèque à la pratique d'architecture en administration. Un professionnel explique : « *C'est social, très social ! Et ce n'est pas facile tous les jours... Il y a beaucoup de permis qui rentrent mais ce sont des permis où il n'y a pas besoin d'architecte. Ce sont donc des particuliers qui ne connaissent rien à l'architecture et quand tu leur dis que tu as besoin d'une coupe, ils ne savent pas ce que c'est. Ils viennent avec des plans à moitié dessinés et tu dois "dépatouiller" tout ça. Tu dois leur expliquer comment ça fonctionne.* »

Ensuite, il existe une forte relation de dépendance entre les professionnels de l'organisation et de l'aménagement de l'espace (aussi qualifiés d'agents de l'espace), c'est-à-dire l'ensemble des métiers de la construction : architectes, urbanistes, paysagistes, aménageurs, ingénieurs, décorateurs, plasticiens, promoteurs, entrepreneurs. Il n'y a pas de prédominance d'un métier pour planifier des projets, décider et établir un budget, concevoir et mettre à profit les espaces. Il est impossible de les regrouper en un seul. C'est pourquoi le travail d'architecture a besoin de toutes ces branches qui se complètent. C'est d'autant plus vrai dans le travail de développement des villes et des territoires. La création architecturale n'est pas non plus le fruit d'une lutte entre des forces économique et technique qui essaieraient de comprendre des forces sociales et où l'action des agents serait minimisée ; les aménagements se conçoivent par la collaboration de différents professionnels aux capacités riches et variées. Aussi, l'architecte fonctionnaire est incontestablement amené à travailler en collaboration avec d'autres acteurs, il acquiert de plus en plus de polyvalence et ses capacités sont vastes. Un des interviewés compare ses pratiques à celles de l'indépendant : « *On lui demande d'être un hyper spécialiste en tout, et c'est ça que je trouve confortable aujourd'hui, c'est qu'au contraire on me demande d'être spécialiste en rien.* ».

Le seul auteur de projet en administration interrogé se trouve en contact avec les dirigeants de la ville - le bourgmestre étant son supérieur immédiat et le maître d'ouvrage. D'après les témoignages recueillis, et contrairement aux idées

reçues, les supérieurs hiérarchiques ne semblent pas imposer de pression quelconque vis-à-vis des architectes fonctionnaires. L'architecte-fonctionnaire est un supplément par rapport au triangle traditionnel architecte-client-entrepreneur. Il a un rôle d'intermédiaire, de lien, de coordinateur et de gestionnaire. Certains se perçoivent comme des chefs d'orchestre qui coordonnent plusieurs acteurs : « *Un espèce d'alchimiste, chef d'orchestre, c'est quelqu'un capable d'intégrer, de synthétiser des données de différents domaines, et des données contradictoires car en répondant à un besoin, on s'éloigne de l'autre* ». Ils communiquent directement avec les politiques, les citoyens, les bureaux d'études. Cette position demande une grande ouverture d'esprit, une aisance de dialogue et une oreille attentive. Le tact, la tolérance et le goût du contact humain sont autant d'aptitudes caractéristiques des postes en fonction publique. Les architectes en contact avec le public font souvent le lien avec les politiques. Par exemple, les architectes gérant les permis d'urbanisme doivent faire respecter les lois urbanistiques et peuvent être des supports d'aide pour le citoyen lorsqu'il n'a aucune connaissance des codes de l'architecture : *Qu'est-ce qu'un plan, une coupe ? Quels sont les nouveaux projets qui sortent de terre dans ma commune ?... Mais aussi pour l'architecte indépendant lié à la commune en tant qu'auteur de projet : quel est le cahier des charges précis ? Quelles sont les réponses techniques à un programme spécifique ? ...*

Ainsi, ce qui fait la particularité du métier dans le domaine de l'administration est qu'il existe une relation directe et nécessaire avec les politiques, les architectes exerçant en agence, les urbanistes, les paysagistes, les aménageurs, les ingénieurs, les plasticiens, les promoteurs, les entrepreneurs... Plus le professionnel se situe haut dans la hiérarchie et plus l'organisation dans laquelle il prend place a d'influence sur la production de la ville, plus hautes seront ses responsabilités, plus il devra faire preuve de polyvalence et plus il entrera en contact avec une multiplicité d'acteurs.

« Moi, architecte ?! Bien sûr ! »

Face à ces pratiques, est-ce que ces fonctionnaires se considèrent comme « architectes » ? Tiennent-ils à ce titre ?

L'ensemble des interrogés semblent convaincus de leur choix de positionnement dans le métier, bien que leur fonction actuelle diffère de celle d'un architecte généraliste : « *Chacun [dans l'équipe] a quelque chose à apporter, l'air de rien. Au début, on se dit "Où là ! Je ne dessine plus !" et puis, plus on avance et on se dit "Mais si, j'ai toutes mes raisons*

d'être là" parce qu'on apporte justement quelque chose, ça ne tombe pas dans l'oubli ». Ils ont développé d'autres manières d'agir sur l'espace et ils en tirent une satisfaction, voire une certaine dignité. De plus, par rapport aux autres espaces professionnels investis par les personnes ayant eu une formation d'architecte, ils font partie de ceux qui affirment leur statut d'architecte et développent d'autres visions de la profession et de la discipline architecturale. Et ce, en rupture avec la vision classique.

Il semble intéressant de s'attarder sur la théorie des « mondes de justification » de Boltanski ¹ (cf. tableau récapitulatif en annexe 2 page 10). Ceux-ci constituent des codes de valeurs dont trois d'entre eux attirent particulièrement l'attention par rapport aux justifications fournies par les interviewés. Il s'agit, d'une part, du monde marchand et du monde inspiré, et d'autre part, du monde civique. Les deux premiers sont relatifs à la pratique libérale, tandis que le troisième s'applique plutôt aux fonctionnaires. Ces mondes correspondent à des milieux distincts dont les valeurs fondamentales sont bien différentes.

Les principaux critères qui caractérisent le monde marchand sont la preuve du succès, la valeur monétaire, la notion de bénéfice, la concurrence. Quant au monde inspiré, il s'agit du créatif, de l'expression de soi, de la conviction, de la vocation. Couplés à la prise de risque, ils nécessitent un investissement personnel important. Ces deux mondes correspondent à celui de l'architecte libéral qui s'implique personnellement et avec acharnement dans la conception de ses projets, tout en travaillant à son propre compte dans un objectif d'enrichissement, de profit et de reconnaissance concurrentielle dans un environnement compétitif. Dans cet univers, l'architecte met en avant son talent et de sa créativité, développe son inspiration, exprime ses convictions dans l'espoir de la reconnaissance de son génie.

A l'inverse, dans le monde civique, le système de justification s'exprime par l'intérêt général, l'équité, la solidarité. Effectivement, l'importance du travail d'équipe ressort de plusieurs interviews ; la plupart des personnes interrogées justifient leurs pratiques dans la fonction publique en utilisant des arguments propres au monde civique. Il en résulte une satisfaction commune à la participation ou à l'aboutissement d'un projet plutôt qu'une reconnaissance directe. L'objectif du monde civique

est de construire en commun pour la communauté et dans son intérêt. Les interviewés n'ont pas de filiation directe au projet mais plutôt une forte notion de collaboration et de citoyenneté.

Ces codes de valeurs donnent un champ lexical permettant de mieux comprendre leurs visions de l'architecte et de l'architecture.

Durant leurs parcours professionnels, beaucoup ont d'abord exercé en tant qu'indépendant dans une agence classique et c'est un moment de rupture qui les a fait passer dans le secteur public. La totalité des interviewés ne semble pas exprimer de regret et ils se sentent aujourd'hui à leur place par rapport à la pratique d'indépendant.

En travaillant en administration, ces architectes développent une redéfinition du rôle de l'architecte et d'autres définitions de l'architecture.

Genèse de leurs visions sur la discipline

C'est lors de la formation que sont diffusées les premières représentations communes. En effet, les écoles d'architecture et l'imaginaire collectif s'accordent sur une figure de l'architecte génie et indépendant.

Le reproche commun des interrogés concernant leur formation est de transmettre une fausse image du métier d'architecte et de ne pas tenir compte de la grande diversité des débouchés. L'image donnée est irréaliste et les vrais impératifs de la profession ne sont que très peu évoqués.

Parallèlement à ce reproche, ils sont néanmoins convaincus que les études en architecture, par les vastes domaines qu'elles abordent, permettent une ouverture d'esprit et un véritable enrichissement. Comme un architecte ayant fait ses études à l'Institut Supérieur Victor Horta le dit : « *Nos études très peu pointues nous apprennent la débrouillardise et permettent de tout faire par la suite* ». Ils considèrent que la formation reçue a été bénéfique par rapport à leur fonction dans l'administration car l'aspect global des études semble les avoir préparés à exercer dans le secteur public.

Déjà à l'époque, la plupart des interviewés présentaient des prémices à une bifurcation du domaine libéral vers la fonction publique. Une absence de vocation pour l'architecture et une personnalité particulière, loin d'un ego surdimensionné, semblent être deux caractéristiques des professionnels concernés. D'abord, même si certains sont passionnés par l'architecture, leur choix d'étude n'était pas motivé par la vocation de

¹ GROOTAERS Dominique, d'après Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur* (Paris, Gallimard, 1991) ; Boltanski L., Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, (Paris, Gallimard, 1999, p. 155-208)

concevoir des bâtiments mais plutôt par un compromis entre un esprit cartésien-mathématique et un penchant artistique. Par contre, un interviewé a évoqué son choix d'étude via le désir de réflexion sur le rôle social et politique de l'architecture dans la société. Concernant l'ego, un autre relève : « *En sortant des études, on est préparé à faire des œuvres et à laisser une empreinte remarquable, or dans le secteur public on ne doit pas avoir besoin de reconnaissance publique* ». En effet, les professionnels rencontrés ne souffrent pas de ne pas pouvoir associer leur nom aux projets qu'ils développent et se focalisent surtout sur le travail d'équipe. Un rattachement au monde civique de Boltanski peut expliquer cette personnalité particulière que les architectes-fonctionnaires développent.

« L'architecte est un chef d'orchestre »

L'image construite dans les écoles et dans la presse, via la starification de certains architectes, véhicule des impératifs comme un talent inné et une fibre artistique. Malgré ce contexte, les professionnels de ce secteur ont développé une nouvelle vision de l'architecte et de l'architecture.

Pour les professionnels ayant dû laisser de côté le dessin, la disparition de la part de créativité est contrebalancée grâce au fait qu'ils s'épanouissent à travers l'image du médiateur. En effet, l'aspect relationnel ou social est indissociable de leurs pratiques. Comme l'explique un architecte des travaux au service urbanisme d'une commune: « *Ne plus toucher à un plan : mon dieu, mon dieu ! Et finalement il y a compensation, les conseils que l'on donne servent à quelque chose* ».

En effet, tous les architectes-fonctionnaires sont amenés à travailler avec une multiplicité d'acteurs de la ville. Ainsi, on retrouve dans leurs définitions de l'architecte la figure de l'intermédiaire, du gestionnaire et du communicateur entre tous les acteurs. « *L'architecte évolue vers un gérant, comme un chef d'orchestre qui dit ce qu'il faut faire car, à l'heure actuelle, il y a tellement de techniques spéciales et de gens qui rentrent en compte dans l'élaboration d'un projet, qu'au final, l'architecte, c'est celui qui se retrouve à chercher les compromis pour tout le monde* ». L'architecte semble donc être quelqu'un qui sait écouter et qui, dans un projet, arrive à faire concorder des conceptions différentes voire divergentes. En effet, il est amené à remettre en question la commande car il ne la prend pas comme un point de départ absolu ; il reconstruit une problématique qu'il négocie et intègre une série de paramètres pour trouver une réponse dans l'ordre spatial. L'architecte acquiert un rôle de médiateur, qui établit le lien entre les différents acteurs, par une

implication de premier ordre dans le développement de la ville.

Certains professionnels évoquent d'ailleurs le désir de « *servir vraiment à quelque chose* » au sein de la ville, et pour un ancien enseignant, « *finalement, le côté utopique et idéaliste de l'enseignement [lui] déplaisait alors que le côté politique et urbanistique de l'administration [l]'attirait* ». Un autre reconnaît avoir davantage de pouvoir sur les constructions du territoire : « *J'ai l'impression, en travaillant à la commune, d'avoir plus d'influence sur ce qu'il se passe dans la ville. Quand tu es architecte à la commune, tu as plus d'influence sur les constructions que quand tu es architecte dans un bureau. Parce que quand tu fais un projet pour quelqu'un, t'es jamais libre de faire ce que tu veux parce qu'au final ton client veut certaines choses et il écoute peu tes conseils. [...] Alors que quand tu es à la commune, tu as l'occasion de dire "Non, ça ne va pas. Les espaces ne sont pas de qualité, on ne va pas autoriser des logements comme ça"* ».

Ainsi, si la plupart manquent de pouvoir décisionnel, le projet en lui-même ne leur appartient pas, ils donnent une idée de base, un cadre et des indications essentielles : « *J'ai le sentiment d'avoir encore un petit bout de rôle d'auteur de projet : on lâche une idée dans la nature et l'auteur de projet, le vrai quoi, parvient ou pas à en tirer quelque chose* ». Bien entendu, de son côté, l'architecte exerçant en tant qu'auteur de projet public détient toujours toute la conception et les prises de décisions. Ces professionnels semblent donc, d'un certain point de vue, agir davantage sur la réalité ; et même, avoir plus de liberté que l'architecte exerçant en indépendant, alors qu'ils incarnent une politique. Les architectes-fonctionnaires ont un impact sur la ville plutôt qu'une influence directe sur un projet, ce qui valorise leur exercice. Cet aspect s'accorde sur la notion de monde civique, où l'intérêt est porté sur la ville plutôt que sur l'objet architectural.

Les professionnels considèrent en premier lieu l'aspect généraliste, non spécialisé et polyvalent de la profession. L'architecte est alors placé au cœur d'un vaste domaine d'études englobant le bâti, l'humain, le social, la politique, la philosophie,... C'est dans ce domaine que chacun, selon sa place et sa sphère de compétences, est amené à réfléchir sur la ville et a une plus-value réelle à apporter sur le développement de la ville et de la vie.

Parallèlement à cette redéfinition du métier d'architecte, ils opèrent une redéfinition de l'architecture. En opposition aux représentations communes, leur affirmation en tant qu'architecte est possible dès le moment où l'architecture est définie de manière plus vaste. L'un d'eux n'a d'ailleurs pas su donner une définition, « *c'est trop vaste* ». Et, si la définition de Le Corbusier le touche (« *le jeu savant,*

correct et magnifique, des volumes sous la lumière »), elle lui semble bien trop restreinte et ne s'adresser qu'à une partie du travail d'architecture. Pour l'ensemble, être architecte, c'est s'attacher à la problématique globale du développement de la ville. C'est d'ailleurs dans les administrations que se décide, en partie, l'architecture via les règlements urbanistiques, les délivrances de permis, les politiques urbaines, etc. Ainsi, l'architecture serait le savoir-faire qui consiste à proposer conceptuellement et matériellement des réponses spatiales à des problématiques ; ces réponses synthétisent des données provenant de différents domaines. Beaucoup accordent une grande importance aux usagers et de ce fait, l'architecture serait « l'occupation de l'espace pensé pour l'utilisateur ». Une interviewée, exerçant dans un service d'infrastructures publiques, revient sur les contraintes de leur métier en évoquant Nietzsche et « l'art de danser avec des chaînes ». Mais, contrairement à ce qu'on peut supposer, le travail en administration ne semble pas plus contraignant que celui d'indépendant. Les architectes en administration ont, par exemple, des contraintes budgétaires, mais elles semblent parfois plus facilement négociables car le dialogue avec les politiques et les responsables est rendu plus accessible.

Nuance entre être architecte et faire de l'architecture

Au fil de leur formation, puis de leur trajectoire professionnelle et enfin de leur pratique actuelle, leur définition de être architecte a fortement évolué. En explorant l'exercice de l'architecte au sein d'une administration, l'échantillon de professionnels enquêtés a reconnu que être architecte ne signifiait pas automatiquement dessiner des projets. Deux interviewés ont évoqué une nuance entre faire de l'architecture et être architecte. L'un d'eux a affirmé qu'il n'avait pas la prétention de faire de l'architecture. En effet, bien qu'ils se considèrent comme architectes, faire de l'architecture reste synonyme de production concrète d'espace. Ces professionnels opèrent donc une distinction entre faire et susciter de l'architecture : le premier terme serait construire à proprement parler des bâtiments, et le deuxième serait participer à la réalisation au sens large. Cette distinction provient peut-être d'une peur d'affirmer faire de l'architecture compte tenu du sens commun attribué par la société.

Ensuite, les professionnels interviewés se rattachent à un registre précis. Certains ont en effet évoqué des nuances entre métier et passion, et entre art et architecture. D'abord, les architectes-fonctionnaires rattachent leur pratique à un métier et

non à une passion. Cela induit leur investissement mesuré ; ils font la différence entre vie privée et vie professionnelle. Cela correspond à la définition de l'architecte en administration où le professionnel ne s'engage pas personnellement. Au contraire, le registre de la passion évoque la pratique de l'indépendant ; où elle permet de supporter les divers inconvénients et pressions.

En parallèle, une des interviewées a tenu à distinguer l'architecture de l'art : la gestion de l'espace n'est pas forcément artistique, elle peut être rationnelle pour autant qu'elle soit de qualité. Aussi, être architecte ne veut pas forcément dire être un artiste. Dans l'ensemble, ces professionnels ont reconsidéré leur définition de l'architecture tout en réalisant l'existence de la grande diversité de ces métiers.

A partir de la définition qu'ils font de l'architecture, on peut comparer cette définition à celle du sens commun et y déceler un décalage car l'architecture n'est plus seulement incarnée par les bâtiments construits. Face à cette distorsion, ils se construisent par rapport à l'indépendant traditionnel mais aussi par rapport aux représentations communes péjoratives.

Distance par rapport à l'exercice libéral

Prendre une place dans le secteur de l'administration constitue ainsi une déviation voire même une rupture par rapport au statut libéral communément reconnu pour l'architecte.

Il faut d'abord revenir sur la notion des mondes de justification de Boltanski. En effet, dans le monde inspiré et marchand, la pression induite par l'investissement personnel et les prises de risque peuvent rapidement influencer la vie privée, ce qui constitue l'un des aspects négatifs du monde libéral. Ceci a assurément motivé le choix de certains des interlocuteurs de prendre un nouveau départ et de s'orienter vers une carrière administrative. A l'inverse, dans le monde civique, il faut constater que l'enrichissement n'est pas un objectif ultime, et que l'absence de compétitivité favorise une diminution des pressions ressenties par rapport à celles perçues par l'architecte indépendant. Aussi, entre choix et contrainte, un poste en administration se présente comme un bon arrangement par rapport aux aspects négatifs du statut d'indépendant. La rupture révèle souvent un besoin de stabilité autant du point de vue de l'horaire que du salaire. A l'exception cependant d'une jeune architecte qui voit son travail comme un défi et une expérience mais elle ne pense pas poursuivre dans l'administration

sauf si une mission similaire lui était confiée. Le cadre stable et les conditions financières raisonnables sont des avantages notables et le rapport temps-investissement semble optimal pour la quasi-totalité de l'échantillon car il n'y a pas de débordement du temps de travail sur celui de la vie privée.

L'orientation vers une filière administrative semble être motivée principalement par une volonté de vouloir échapper à certaines contraintes propres à la profession libérale. Il s'agit en particulier des aspects négatifs tels que ceux liés au manque de stabilité statutaire, à l'angoisse de l'irrégularité du salaire, au fait de devoir faire face aux impayés, à la gestion des urgences induites par la quantité de projets à réaliser simultanément afin d'être rentable pour survivre dans la profession, ou encore à la nécessité de devoir investir de manière plus ou moins importante dans la création d'une agence et dans du matériel approprié.

Pour illustrer l'instabilité financière de la pratique libérale dont il est question, l'une des personnes interrogées qui, au sortir de ses études, a commencé par six mois de stage dans le privé se souvient : « *Je voulais devenir financièrement indépendant et pouvoir m'assumer seul, ce que ne m'offraient pas les stages dans le privé* ».

Au contraire, dans l'administration, tous s'accordent sur la régularité financière. Néanmoins, s'ils ne l'évoquent pas franchement, ce salaire reste peu élevé et ne semble pas faire l'objet d'une progression au fil des années.

Le rapport au temps est sensiblement différent dans le milieu de l'administration, et permet d'avoir une vision plus objective sur le projet, sans se sentir pressé par les échéances d'un concours. Cette faible présence d'impératifs temporels donne à l'architecte-fonctionnaire la possibilité de réfléchir, de penser le projet plus posément et de prendre du recul. A cet égard, l'un des architectes-fonctionnaires interrogés rapporte : « *C'est une administration, c'est lourd, les choses vont plus lentement que dans le privé, il y a des difficultés supplémentaires, mais en perspective avec les projets qu'on réalise, on voit que ça a un sens, que les projets ambitieux sont réalisés avec succès. C'est très valorisant et satisfaisant.* »

Parallèlement au côté financier et temporel, certains choisissent de s'orienter vers une carrière administrative en échange de plus de stabilité et d'une meilleure qualité de vie. A ce titre, le choix de ce changement se justifie par le besoin d'équilibre et de temps à consacrer à la vie de famille et cela a été évoqué par autant d'hommes que de femmes. Il peut s'agir d'une motivation réelle ou seulement d'un aspect positif supplémentaire.

L'origine de la rupture avec le statut libéral semble être liée à un choix qui consiste à éviter les contraintes qu'il sous-tend. En effet, les raisons de cette orientation ne sont pas forcément induites par la volonté de vouloir servir dans un service public mais plutôt par le souhait de vouloir échapper aux difficultés d'une profession libérale tout en conservant la possibilité d'exercer son métier de départ. Ceci peut être considéré par quelques-uns comme un compromis attractif. Comme le dit une architecte mère de famille : « *Je voulais de la stabilité mais également continuer à exprimer des choses par moi-même* ».

« Pour les gens, l'administration paraît ennuyeuse et fermée »

Conjointement à la vision de leur pratique par rapport à celle de l'indépendant, ils se positionnent également par rapport aux représentations communes péjoratives.

En effet, l'administration est souvent perçue négativement par ceux qui la jugent de l'extérieur. Elle est associée à un environnement hiérarchique complexe et rigide qui laisse peu de place aux initiatives individuelles. Elle souffre du cliché d'une structure inefficace et monotone où les rôles sont partagés, les responsabilités diluées et dans lequel il doit être rébarbatif ou ennuyeux de travailler. De plus, le fonctionnaire peut être vu comme subissant des pressions venant de ses supérieurs hiérarchiques et des politiques. La rigidité de l'administration et le nombre de démarches à réaliser émergent souvent au palmarès des critiques.

Le temps nécessaire pour l'octroi d'un permis, ou tout simplement pour obtenir une réponse, est un élément souvent décrié. À titre d'exemple, dans le cadre d'un projet d'architecture ou d'une mise en conformité, les procédures administratives sont lourdes et longues car plusieurs étapes sont requises et le transfert des données ou autres informations peut en arriver à bloquer l'avancement d'un projet pendant de longues semaines. Un des interlocuteurs confirme : « *Il y a souvent des retards et le processus de construction est très lent pour les architectes introduisant un projet d'urbanisme* ». Le règlement doit être suivi à la lettre, les consignes sont précises et rigides, ce qui peut rapidement déplaire à ceux qui y sont confrontés voire les décourager.

Une autre personne a confié être consciente de la lourdeur des processus et expliqué mettre un point d'honneur à favoriser les rapports humains de manière à acquérir la confiance de ses interlocuteurs. Elle déclare : « *Mon travail c'est aussi d'amener les gens à venir vers l'administration, ce*

qui leur fait énormément peur à l'idée des lourdeurs administratives. ».

Il apparaît, de manière générale, que les architectes qui travaillent dans l'administration, et plus particulièrement ceux qui sont confrontés à des demandes de permis, ont bien conscience de ces idées reçues. Dans de nombreux cas, ils partageaient ces mêmes préjugés alors qu'ils étaient confrontés au système avant de devenir fonctionnaires. Un interviewé a expliqué avoir, il y a quatorze ans, rejoint l'administration en étant parfaitement conscient des préjugés auxquels il aurait à faire face. Il déclare : « *Je ne suis pas arrivé ici en me disant que je ferais une carrière dans le public, au début on me disait que je ne tiendrais jamais le coup, mais me voilà toujours là, et satisfait* ». Une autre personne confirme avoir eu conscience des préjugés dont le service public fait l'objet avant de le rejoindre : « *C'est tellement mal vu, l'administration en général paraît tellement ennuyeuse et fermée et rigide. Étant de nature ouverte et dynamique, je me suis proposée pour cet emploi, car personne ne voulait le faire, et je me suis lancée* ».

Aujourd'hui, il semble cependant que de plus en plus de fonctionnaires s'emploient à se défendre vis-à-vis des préjugés dont ils font l'objet et tentent de mettre en évidence les aspects positifs de leur statut. Certes, ils reconnaissent la plupart des reproches faits à l'administration et sont bien conscients des contraintes imposées par le système. Mais ils ont plutôt tendance à les accepter et à les incorporer dans une vision positive de leur fonction. Par exemple, ils savent qu'un projet mettra beaucoup de temps et nécessitera beaucoup d'investissements pour se développer et aboutir, mais ils considèrent que les étapes à franchir sont nécessaires pour la parfaite réussite du projet. Ce qui peut paraître lié à de l'inefficacité ou de la lenteur se justifie par la nécessité de mettre tout en œuvre pour que les projets soient correctement examinés, suffisamment matures et menés dans l'intérêt de la communauté.

On s'aperçoit donc que face aux représentations communes, ils s'affirment en tant qu'architectes et assument leur statut de fonctionnaire.

Cette enquête a permis de mettre en évidence l'affirmation du statut d'architecte pour des professionnels exerçant loin des conditions de l'indépendant.

Vers un enlèvement ?

D'abord, à partir des discours des professionnels rencontrés, les espaces professionnels pouvant être investis par ces diplômés d'architecture apparaissent diversifiés et les composantes essentielles de leurs pratiques ont pu être dégagées. Celles-ci divergent incontestablement des pratiques de l'architecte en agence : la conception architecturale est en second plan, les outils sont différents, des rapports plus complexes les accompagnent – avec une équipe, des usagers et d'autres professionnels de l'espace. La figure de l'artiste ermite cède le pas face à celle d'un chef d'orchestre, qui conserve son statut d'architecte.

Des considérations symboliques ont été relevées. Les personnes interrogées développent d'autres visions de la profession et de la discipline architecturale, en rupture avec une vision classique assez fermée, diffusée par les écoles d'architecture et l'imaginaire collectif. L'une et l'autre s'accordent sur une image irréaliste de l'architecte génie et indépendant, sans tenir compte de la réalité du métier et de la grande diversité des débouchés.

A l'inverse, les personnes interrogées redéfinissent le métier d'architecte et représentent différemment l'architecture, en lien avec les composantes de leur pratique en administration. L'architecte exerçant en administration prend place dans une logique de réflexion sur la ville et de résolution des problématiques, en synthétisant des données provenant de différents domaines et acteurs.

Les professionnels construisent leur statut par une série d'écarts par rapport à l'image traditionnelle de l'indépendant et aux représentations communes péjoratives. D'abord, l'orientation vers une filière administrative constitue une déviation voire une rupture avec l'univers de l'agence, et semble être incitée par une volonté d'échapper aux contraintes majeures de la profession libérale. Ensuite, face aux perceptions négatives communes, ils reconnaissent la plupart des reproches et contraintes du secteur mais ils les intègrent dans une conception positive de leur métier.

Cependant, dans une logique de démenti des connotations péjoratives dont souffre leur statut de fonctionnaire, leurs discours sont peut-être en décalage avec la réalité de leur métier, vers un enlèvement ou une idéalisation. Et leur tendance à se construire par des oppositions avec le statut d'indépendant pourrait être une stratégie plus ou moins inconsciente de valorisation de leur statut.

ANNEXE 1 : échantillon des huit professionnels interrogés

Genre et âge	Espace professionnel	Catégories d'activités	Ancienneté
Femme, vingtenaire	cellule Urbanisme d'une petite commune Bruxelloise	Gestion administrative	1 an
Femme, trentenaire	cellule Permis d'une commune Bruxelloise de taille moyenne	Gestion administrative	2 ans
Femme, trentenaire	service d'Infrastructures Publiques de la région Wallonne	Politique	7 ans
Femme, quadragénaire	service des Travaux d'une commune moyenne Wallonne	Chef de projet	13 ans
Femme, quinquagénaire	service d'Infrastructures Publiques de la communauté Française	Politique	30 ans
Homme, trentenaire	Département Travaux d'un centre social Bruxellois	Gestion administrative	16 ans
Homme, quadragénaire	service des Projets subsidiés d'une commune Bruxelloise	Chef de projet	10 ans
Homme, quadragénaire	service Logement de la région Bruxelles-Capitale	Politique	14 ans

ANNEXE 2 : tableau des mondes marchand, inspiré et civique, d'après Boltanski

	Monde marchand	Monde inspiré	Monde civique
	Pratique libérale		Fonctionariat
Principe supérieur	Gain, intérêt personnel, concurrence	Vocation, inspiration, conviction	Bien commun, intérêt général, équité
Idéal	Valeur monétaire, offre/demande	Passion, créativité	Notion de collaboration et de citoyenneté
Prix à payer	Investissement, prise de risque	Expression de soi, implication personnelle	Solidarité

BIBLIOGRAPHIE

- BIAU Véronique, « Stratégies de positionnement et trajectoires d'architectes », *Sociétés Contemporaines*, n° 29, p.7-25, 1998
- CAMUS Christophe, "Pour une sociologie "constructiviste" de l'architecture", *Espaces et sociétés*, 5 octobre 2010, vol. 142, n° 2, pp. 63-78
- DEMAZIÈRE Didier, "L'entretien biographique comme interaction de négociations, contre-interprétations, ajustements de sens", *Langage & société* 2008/1 - n°123
- GENARD Jean-Louis, "Architecture et réflexivité", Colloque international de l'Institut de sociologie, *Vivre ensemble au XXIe siècle* (2007 : ULB, Institut de sociologie, Bruxelles), pp. 387-403
- GROOTAERS Dominique, d'après Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur* (Paris, Gallimard, 1991) ; Boltanski L., Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, (Paris, Gallimard, 1999, p. 155-208)
- MONTLIBERT Christian de, *L'impossible autonomie de l'architecte, Sociologie de la production architecturale*, Strasbourg (France), Presses Universitaires de Strasbourg, 1995
- TAPIE Guy, "Professions et pratiques. La redistribution des activités des architectes", *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 1999, vol. 3, pp. 65-74